

Limite de zone

Limite de secteur

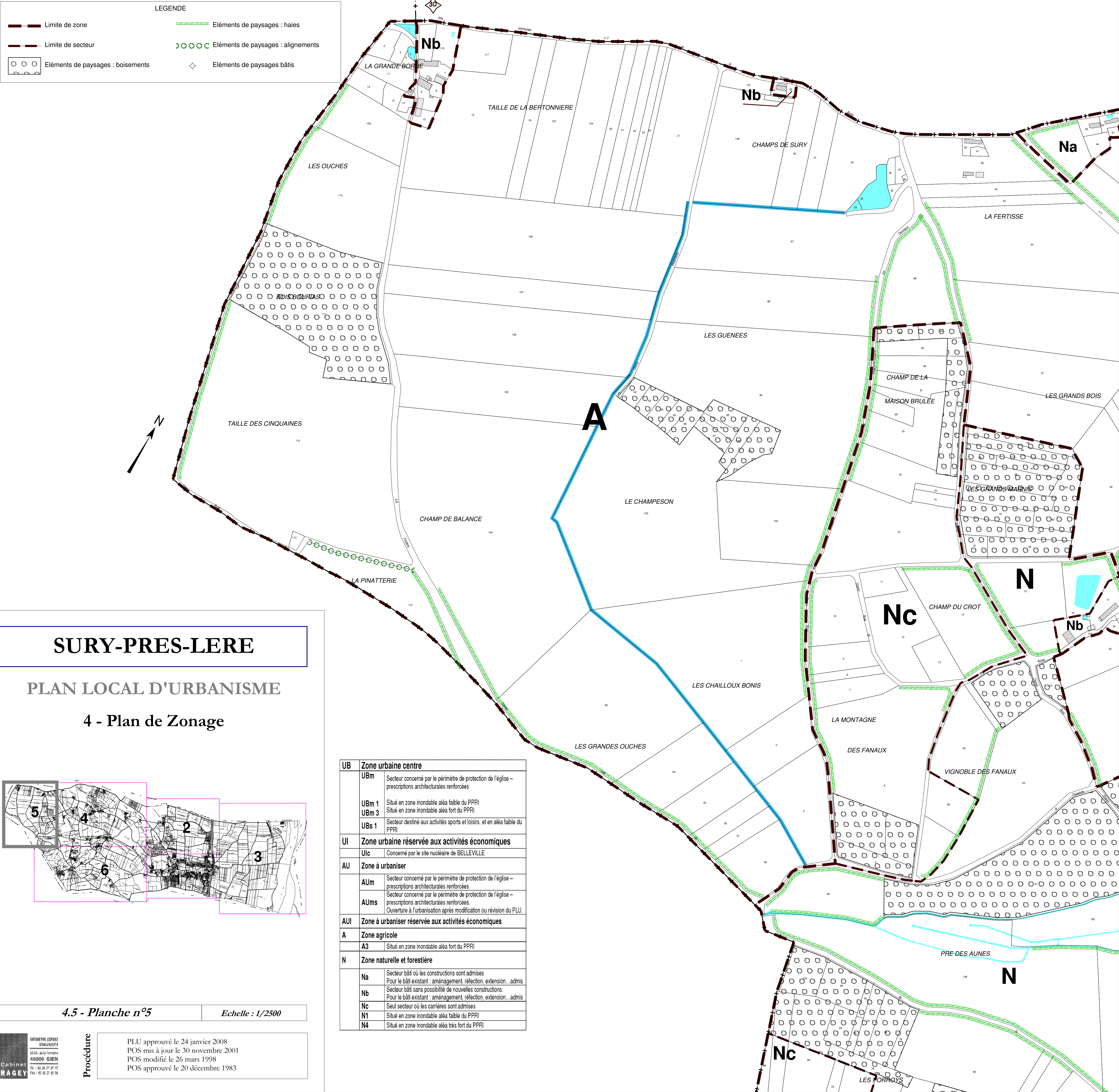
Eléments de paysages : boisements

Eléments de paysages : haies

Eléments de paysages : alignements

Eléments de paysages bâtis

30



SURY-PRES-LERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - Plan de Zonage



UB	Zone urbaine centre
UBm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
UBm 1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
UBm 3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
UBs 1	Secteur destiné aux activités sports et loisirs, et en aléa faible du PPRI
UI	Zone urbaine réservée aux activités économiques
UIc	Concerné par le site nucléaire de BELLEVILLE
AU	Zone à urbaniser
AUm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
AUms	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées. Ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU.
AUI	Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
A	Zone agricole
A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N	Zone naturelle et forestière
Na	Secteur bâti où les constructions sont admises Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nb	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
Nc	Seul secteur où les carrières sont admises
N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI